



CRITERIA AND PROCEDURE FOR NOMINATION OF FELLOWS

- CACBT is pleased to offer full Members the option to become nominated as a Fellow. Fellowship is one of the highest honors the CACBT-ACTCC bestows.
- Fellows of CACBT-ACTCC shall be Members in good standing who have made outstanding and distinguished contributions to the practice, science, training and/or advocacy of cognitive and/or behavioural therapies within the Canadian context. *Note: The key words for this award are “outstanding and distinguished”: the nominee must truly stand out among one’s peers.*
- Nomination deadline: **March 31, 2021.**
- Nominations may be solicited by the Board, or by a Fellow, Certified Member, Founding Member, or Member.
- Nominations MUST be written by CACBT-ACTCC members in good standing and include:
 - An up-to-date CV of the nominee.
 - A brief signed statement from the nominee indicating that s/he is interested in being considered for the status of CACBT-ACTCC Fellows, and if awarded, would accept the designation in person at one of the next three CACBT-ACTCC annual events.
 - Two or more letters of nomination outlining the reasons why the nominee should be considered (see below). Letters of nomination should outline how the nominee has contributed to:
 - Practice (in which case, some information about why their practice is considered to be a distinguished contribution).
 - Science (in which case, some evidence of the impact of the research should be provided).
 - Training (in which case, some specific details about their role in training or the impact of their training should be provided), and/or
 - Advocacy (in which case, specific evidence of their advocacy efforts and impact should be provided).
 - These contributions should be greater than what one might expect from a “career contribution” to cognitive and/or behavioural therapies.
- In most situations, the nominee should have completed their training ten years prior to being nominated for the status of CACBT-ACTCC Fellow.
- Nominees should not currently be a CACBT-ACTCC Board member.
- Nominations should be sent to the Past-President of CACBT-ACTCC in PDF format: andrea.ashbaugh@uottawa.ca
- The Nominations and Awards Committee members will review all nominations and associated documents, and will discuss the strengths and weaknesses of each nomination. At least 2/3 of the membership of the CACBT-ACTCC Nominations and Awards Committee must approve a nomination for it to be accepted.
- Decisions will be announced first to each nominee by email or letter. Successful nominees will be designated at one of the next three CACBT-ACTCC annual events – normally at the AGM. Nominees must be present to receive their Fellow status.



CRITÈRES ET PROCÉDURES À SUIVRE POUR LA MISE EN CANDIDATURE DES FELLOWS

- L'ACTCC est heureuse d'offrir aux membres titulaires la possibilité d'être nommé en tant que Fellow. Le titre de Fellow est l'un des plus grands honneurs conférés par la CACBT-ACTCC.
- Les Fellows de la CACBT-ACTCC doivent être des membres en règle qui ont contribué à la pratique, à la science, à l'enseignement et/ou à la promotion de thérapies cognitives et/ou comportementales en contexte canadien, de manière remarquable et exceptionnelle. *Note : les mots-clés pour ce prix sont « remarquable et exceptionnel » : le nommé doit ainsi se distinguer nettement de ses pairs.*
- Date limite de présentation des candidatures : **11 mars 2021**
- Les mises en candidature peuvent être sollicitées par le conseil d'administration, ou par un Fellow, un membre accrédité, un membre certifié, un membre fondateur ou un membre. Les lettres de mise en candidature DOIVENT être rédigées par des membres en règle de l'ACTCC et être accompagnées de:
 - Un curriculum vitæ à jour du candidat.
 - Une brève déclaration signée par le candidat, indiquant qu'il accepte que sa candidature au titre de Fellow de l'ACTCC soit examinée et, si sa candidature est retenue, qu'il recevra son titre en personne à l'un des trois événements annuels de l'ACTCC.
 - Au moins deux lettres de mise en candidature exposant les raisons pour lesquelles le candidat doit être considéré (voir ci-dessous). Les lettres de mise en candidature doivent décrire de quelle façon le candidat a contribué à l'avancement de la thérapie cognitive ou comportementale sur le plan de:
 - La pratique (le cas échéant, on doit expliquer pourquoi son travail en tant que praticien doit être considéré comme une contribution remarquable).
 - La science (le cas échéant, on doit fournir des preuves des répercussions des travaux de recherche du candidat).
 - L'enseignement (le cas échéant, on doit fournir des détails précis sur le rôle joué par le candidat dans la formation sur la TCC ou les répercussions de son travail à titre d'enseignant).
 - La promotion (le cas échéant, on doit fournir des preuves des répercussions de ses efforts de promotion de la TCC et de son impact).
 - Ces contributions doivent dépasser ce que l'on s'attend habituellement d'une « carrière remarquable » dans le domaine des thérapies cognitives ou comportementales.
- Dans la plupart des situations, les candidats doivent avoir terminé leur formation 10 ans avant d'être mis en candidature pour le titre de Fellow de l'ACTCC.
- Les candidats ne doivent pas être membres du Conseil d'administration de la CACBT-ACTCC.
- Les mises en candidature doivent être envoyées à la présidente sortante de l'ACTCC au format .pdf : andrea.ashbaugh@uottawa.ca
- Les membres du Comité des mises en candidature et des prix examineront toutes les mises en candidature et les documents à l'appui, et discuteront des forces et des faiblesses de chaque candidat. Au moins les deux tiers des membres du Comité des mises en candidature et des prix de l'ACTCC doivent approuver la candidature pour que celle-ci soit acceptée.
- La décision est annoncée d'abord au candidat par courrier électronique ou par la poste. Les candidats retenus recevront leur titre à l'un des trois événements annuels de l'ACTCC – normalement à l'assemblée générale annuelle. Le candidat doit être présent pour recevoir le titre de Fellow.